



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil

2021 2022

Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS
PERSONNELS DE DIRECTION
CHEFS DE SERVICE
ADMINISTRATIFS
AGENTS DE SERVICE
PERSONNELS TECHNIQUES
OUVRIERS

...



DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

Sommaire

7 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- Une académie sur deux départements
- Une académie de la région Grand Est
- 8 L'académie de Strasbourg en chiffres
- 9 Les établissements publics et privés sous contrat en 2020-2021

10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- Le pilotage de l'académie
- 12 Organigramme des services académiques
- 14 Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin
- 16 Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin
- 18 Feuille de route académique pour les ressources humaines

21 LA VIE PROFESSIONNELLE

- Gérer votre carrière
- 24 Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude
- 26 Santé et sécurité au travail
- 27 Le traitement
- 30 L'action sociale
- 32 Prise en charge des frais de déplacement
- 34 La formation
- 36 L'accompagnement des personnels

40 INFORMATIONS PRATIQUES

- Des outils, des services, des ressources pour vous aider
- 46 Le réseau Canopé : créativité, expertise et innovation pédagogiques
- 49 Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité
- 50 Quelques sigles et acronymes
- 52 Adresses
- 53 Plan d'accès aux services du rectorat
- 54 Calendrier des vacances scolaires et jours fériés 2021-2022



6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat de l'académie de Strasbourg

Directrice de la publication Elisabeth Laporte Conception graphique Pierre Muller Photos © iStock Impression Ott imprimeur (67520 Wasselonne) août 2021 Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Alsace ; Casden ; GMF ; MGEN

Notre pays, comme le reste de la planète, est confronté depuis dix-huit mois à une crise sanitaire sans précédent, elle nous touche sur les plans personnel et professionnel. Nous avons su démontrer une forte capacité d'adaptation pour préserver l'instruction durant cette crise, maintenir les écoles et les établissements scolaires ouverts le plus longtemps possible et assurer un service public d'éducation de qualité. Si cette crise a été source de contraintes et de complexités, en lien avec la mise à distance des personnels, elle aura aussi, positivement, accéléré l'acquisition de certains gestes professionnels et le développement rapide de nouvelles compétences.

Nous avons collectivement assuré la continuité du service public d'éducation, grâce à l'attachement de l'ensemble des personnels aux valeurs qui nourrissent notre institution, grâce à leur cohésion et à leur sens des responsabilités. La nation peut être fière de ce que les personnes composant le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont accompli.

Au cours de la dernière année scolaire, la République française aura été marquée par un drame particulièrement effroyable : l'assassinat d'un professeur d'histoire dans l'exercice de ses fonctions. Cette tragédie aura révélé l'immensité de la tâche, pour faire de tous les enfants et des jeunes de notre pays, oui, tous sans exception, des républicains.



© J.F. Badias

Sans pour autant reléguer ce drame dans l'oubli, l'institution s'est relevée, décidée à combattre tous les obstacles qui se dressent sur le chemin de la connaissance, du discernement, du respect et des libertés.

Les deux objectifs qui président à notre action collective, à savoir la réduction des inégalités et l'élévation du niveau de qualification, doivent continuer d'irriguer la nouvelle année scolaire qui s'ouvre devant nous. La circulaire de rentrée nous fixe très précisément les quatre dimensions essentielles qui vont structurer notre action commune : l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ; l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et à la société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ; l'École où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont le moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'école inclusive ; l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Bien évidemment, dans l'académie de Strasbourg, la déclinaison de ces objectifs en actions pédagogiques et éducatives n'est possible que grâce

à vous, femmes et hommes qui travaillez au sein de notre institution. À cet égard, la toute nouvelle feuille de route RH de l'académie constitue un levier précieux pour agir sur le cadre de travail et les relations sociales qui le composent.

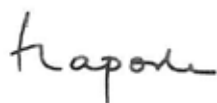
Certains d'entre vous prennent leurs fonctions à cette rentrée dans l'académie de Strasbourg, je vous souhaite la bienvenue et espère que vous trouverez un environnement propice à l'exercice de votre métier et au développement professionnel.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous devons encore nous mobiliser collectivement pour nous adapter aux protocoles sanitaires et aux situations de continuité pédagogique hybride. Mais cette pandémie ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : nous sommes au service des enfants et des jeunes de notre académie, confiés en totale confiance par leurs parents. Notre action, individuelle et collective, se mesure à l'aune de l'*attention* que nous portons à chacun d'eux, à leur bien-être, leurs savoirs, leur capacité à penser par eux-mêmes, leur aptitude à se projeter dans l'avenir et à construire un monde de paix dans lequel chacun doit trouver sa place.

Voilà la mission assignée à l'École de la République, nous en portons tous une part de responsabilité.

Élisabeth Laporte

Rectrice de l'académie de Strasbourg



*Je vous souhaite la bienvenue
et espère que vous trouverez
un environnement propice
à l'exercice de votre métier et
au développement professionnel*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



©Gettyimages

+ PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

+ SIMPLES

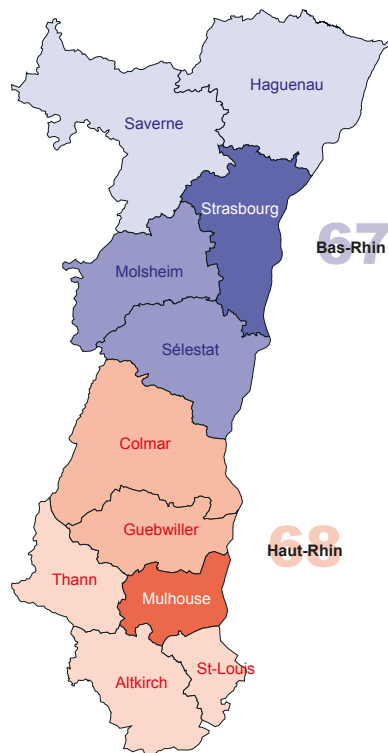
- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence nos **compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leur académie respective la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

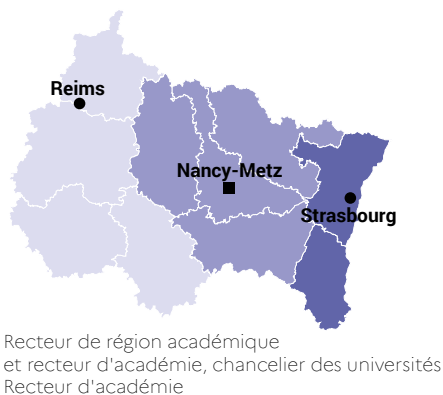
Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz

Jean-Marc Huart

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) : Fabienne Blaise

Recteur de l'académie de Reims

Olivier Brandouy



L'académie de Strasbourg en chiffres

Les élèves

336 189 élèves en 2020-2021, soit 2,7% de la population scolaire en France. 334 598 élèves attendus à la rentrée 2021

Premier degré

Année 2020-2021 : 176 033 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2021 : 173 504 élèves

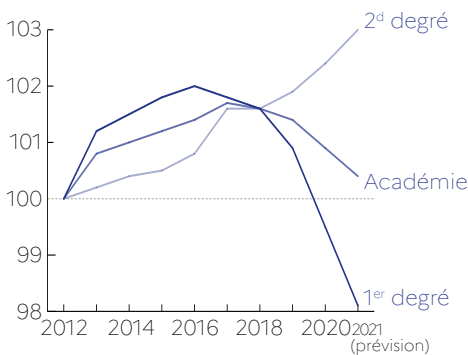
Second degré

Année 2020-2021 : 151 696 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2021 : 152 627 élèves

Formations post-bac

Année 2020-2021 : 8 460 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DN-MADE). Prévisions rentrée 2021 : 8 467 étudiants

Évolution des effectifs (base 100 en 2012)



Source : constats de rentrée
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

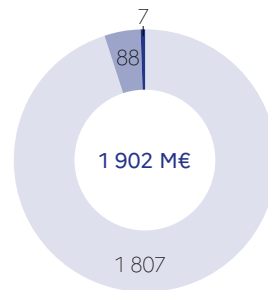
Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

Le budget 2020 de l'académie (en millions d'€)



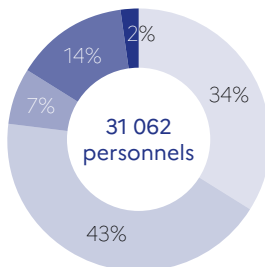
■ Dépenses de personnel
■ Dépenses d'intervention
■ Dépenses de fonctionnement courant et d'investissement

Source : Chorus

Les personnels

au 30 novembre 2020

31 062 personnels
10 729 enseignants dans le 1^{er} degré
13 339 enseignants dans le 2^d degré
2 056 personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé
4 451 personnels de vie scolaire
487 personnels de direction
et d'inspection



- Enseignants dans le 1^{er} degré
- Enseignants dans le 2^d degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat
hors personnel jeunesse et sport
Sources : MENJS, systèmes d'information EPP, Agora, Agape -
données issues de l'application BSA

Les établissements publics et privés sous contrat en 2020-2021

1340
écoles

public: 1 303
privé: 37

170
collèges

public: 146
privé: 24

1 CFA académique

composé de
27 sites de formation
dont 20 UFA

1 CFA universitaire

46

lycées généraux
et technologiques

public: 25
privé: 21

28

lycées
polyvalents

public: 28
privé: 0

22

lycées
professionnels

public: 15
privé: 7

1 Érea

Établissement régional
d'enseignement adapté

**1 École
européenne**

de la maternelle
au lycée

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg
dans la brochure « Chiffres clés 2021-2022 »

L'organisation de l'académie

Le pilotage de l'académie

La rectrice

L'académie est placée sous l'autorité de la rectrice, nommée par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentante du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Au sein du rectorat, le secrétariat particulier et le cabinet, qui comprend la communication, sont directement rattachés à la rectrice.

Les services du rectorat

La secrétaire générale d'académie

est responsable, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

Les conseillers de la rectrice

Ils sont placés sous l'autorité de la rectrice : le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales

et aux langues vivantes (Darilv) ; au numérique (Dan) ; à la formation des personnels (Dafor) ; le conseiller à l'innovation (Cardie) ; au premier degré ; le conseiller technique établissements vie scolaire ; les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; l'ingénieur régional de l'équipement (IRE) et le médecin référent.

Les missions de certains de ces conseillers relèvent également de la région académique.

Les services départementaux

Les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégués de la rectrice, qu'ils représentent à l'échelon départemental.

Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes, accompagnent tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux et entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil de la rectrice, et d'évaluation des établissements.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sous l'autorité de la rectrice, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

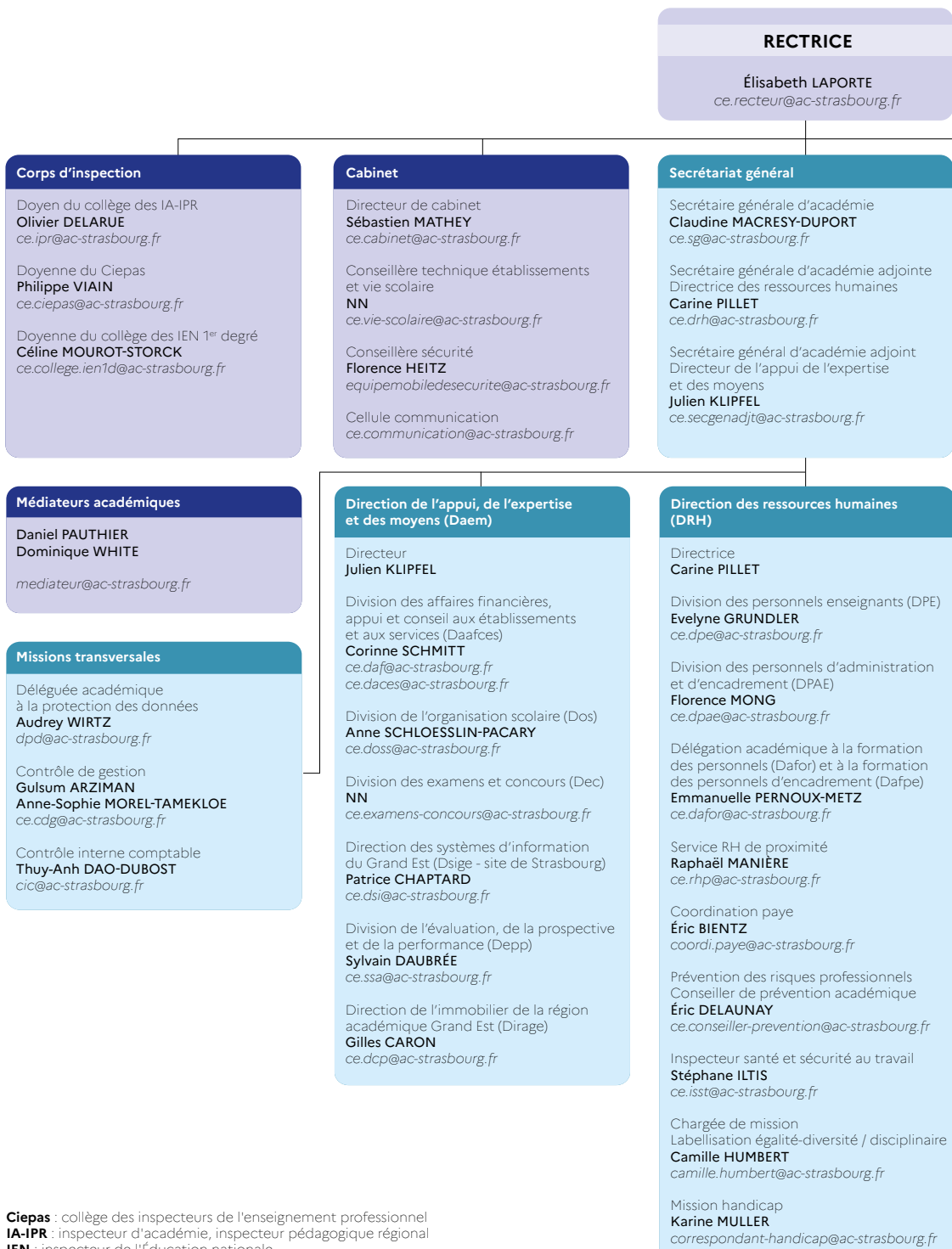
Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN), sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar*



Organigramme des services académiques

Rentrée 2021



Ciepas : collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel
IA-IPR : inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
NN : non nommé(e)

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Conseillers techniques et délégations académiques

Service académique de l'information
et de l'orientation (SAIO)

Stéphane KLEIN

ce.saio@ac-strasbourg.fr

Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue (Dafpic)

Richard CHANTIER

ce.dafpic@ac-strasbourg.fr

Délégation académique à la formation
des personnels (Dafor) et à la formation
des personnels d'encadrement (Dafpe)

Emmanuelle PERNOUX-METZ

ce.dafor@ac-strasbourg.fr

Délégation académique au numérique
pour l'éducation (Dane)

Marc NEISS

ce.dane@ac-strasbourg.fr

Délégation académique aux relations
internationales et aux langues vivantes
(Darilv)

Isabelle WOLF

ce.darilv@ac-strasbourg.fr

Délégation académique
à l'action culturelle (Daac)

Peggy GATTONI

ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

Centre académique pour la scolarisation
des élèves allophones nouvellement
arrivés (Casnav)

Maud GOZUTOK

casnav@ac-strasbourg.fr

Conseiller académique recherche
développement, innovation
et expérimentation (Cardie)

NN

ce.cardie@ac-strasbourg.fr

Conseiller pilotage pédagogique 1^{er} degré

Christophe GLEITZ

christophe.gleitz@ac-strasbourg.fr

Médecin conseiller technique

NN

ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Infirmière conseillère technique

Léone JUNG

ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Conseillère technique du service social

Jeannine EL ALLALI

ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Bas-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Jean-Pierre GENEVIÈVE

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale

Valérie BISTOS

Adjoint à l'IA-Dasen du Bas-Rhin
en charge du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Haut-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Nicolas FELD-GROOTEN

Inspecteur d'académie
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale

Jean-Baptiste LEPETZ

Adjoint à l'IA-Dasen du Haut-Rhin
en charge du 1^{er} degré

Philippe VENCK

i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat général

Secrétaire général

Éric BIGOT

ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat général

Secrétaire général

Jackie LUIGGI

i68sg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin (67)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

NN
ce.ien-io67@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Service école inclusive
Frédérique RAUSCHER, IEN-ASH
ienash67@ac-strasbourg.fr

Enseignement des langues
Anita MARCHAL

Enseignement technique
Patricia MULLER, IEN-ET

Mission de promotion de la santé des élèves
NN, médecin
Claude SAINT-AURET, infirmier
ce.med67@ac-strasbourg.fr

Service social en faveur des élèves
NN
ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Valérie BISTOS

Secrétaire général Chef des services administratifs

Éric BIGOT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Sophie GRAPPE

Secrétariat de direction

Sylvie WELSCH

Bureau des moyens du 1^{er} degré

ce.moyens67@ac-strasbourg.fr

Danièle MAZAMET

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein	Wissembourg
Céline CROCENZO	Jean-François BOHY
Haguenau Nord	Strasbourg 1
Serge SACCUCCI	Catherine MALARD
Haguenau Sud	Strasbourg 2 + privé
Philippe DANÉY	Patrick WACK
DE MARCILLAC	Strasbourg 3
La Wantzenau-Rhin	Anne KRETZ
Franck ARDOUIN	Strasbourg 4
Molsheim	Véronique WILLIG
Véronique WEIBEL	Strasbourg 5
Obernai	Patricia ECKERT
Anne GASSER	Strasbourg 6
Saverne	Virginie MEYER
Sabelline POIRET	Strasbourg 7 + international
Sélestat	Karine SCHIESTEL
Cathy CHARVET	Eurométropole Nord
Vosges du Nord	Kelly RAIERI
Stéphanie DIDOT	Eurométropole
Truchtersheim-Kochersberg	Sud-Ouest
Nadine BASTIEN	Éric CHAILLOT

Service départemental jeunesse engagement et sport

Chef de service – chef de projet SNU
Olivier DRENTEL

Adjoint : **Thierry ROCHEGUNE**

Division 1^{er} degré (D1D) : Anne JULLIÈRE

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Bureau de la gestion collective du personnel enseignant
Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale et continue
Peggy KREMPF

Bureau de la gestion individuelle
Catherine WOLFF

Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN

Adjointe : **Caroline HULLAR**
ce.vie-scolaire67@ac-strasbourg.fr

Divel 1
Organisation des écoles et vie scolaire 1^{er} degré
Isabelle JUSTER

Divel 2
Pôle lycée : **Najiba EL BAZ**
Pôle collège : **Priscilla NODINOT**

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage des établissements et des écoles
NN
ce.dsden67.pilotage2d@ac-strasbourg.fr

Politique de la ville et éducation prioritaire
NN
ce.politiquedelaville-educationprioritaire@ac-strasbourg.fr

Prévention de la violence
Céline GRANDCLAUDON
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité au travail, coordinateur risques majeurs
Laurence OSWALD
conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr

Service de gestion des AESH
Marie-Agnès FULLERINGER
avsi@ac-strasbourg.fr

Remplacement
Yves BAICRY
ce.remplacement.dsden67@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections

Direction académique du Bas-Rhin (67)

Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Marie-José KETTERER

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein
Céline CROCENZO
len.erstein@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Nord
Kelly RAIRI
len.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Sud-Ouest
Eric CHAILLOT
len.eurometropole.nord-sud@ac-strasbourg.fr

Haguenau Nord
Serge SACCUCCI
len.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr

Haguenau Sud
Philippe DANÉY DE MARCILLAC
len.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr

La Wantzenau-Rhin
Franck ARDOUIN
len.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr

Molsheim
Véronique WEIBEL
len.molsheim@ac-strasbourg.fr

Obernai
Anne GASSER
len.obernai@ac-strasbourg.fr

Saverne
Sabelline POIRET
len.saverne@ac-strasbourg.fr

Sélestat
Cathy CHARVET
len.selestat@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 1
Catherine MALARD
len.strasbourg1@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 2 + privé
Patrick WACK
len.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 3
Anne KRETZ
len.strasbourg3@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 4
Véronique WILLIG
len.strasbourg4@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 5
Patricia ECKERT
len.strasbourg5@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 6
Virginie MEYER
len.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 7 + international :
Karine SCHIESTEL
len.strasbourg7-international@ac-strasbourg.fr

Truchtersheim-Kochersberg
Nadine BASTIEN
len.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr

Vosges du Nord
Stéphanie DIDOT
len.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr

Wissembourg
Jean-François BOHY
len.wissembourg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin (68)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON, IEN-IO
sebastien.tuailion@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Service école inclusive
Jérôme CONROY, IEN-ASH
ce.0680102S@ac-strasbourg.fr
Enseignement préélémentaire

Fabienne GANZITTI
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr
Enseignement technique

Philippe VIAIN, IEN-ET-EG
philippe.viaain@ac-strasbourg.fr

Mission de promotion de la santé des élèves

sante-68@ac-strasbourg.fr

NN, médecin

Floriane DE SALVE DE BRUNETON, infirmière

Service social en faveur des élèves

sante-68@ac-strasbourg.fr

Caroline PAILLISSE, assistante sociale

Secourisme (mission académique)

Marie-Odile SAPTE

marie-odile.sapte@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN
i68cab@ac-strasbourg.fr

Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Jean-Baptiste LEPETZ
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétaire général Chef des services administratifs

Jackie LUIGGI
i68cab@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Samira BELAHCINI
i68cab@ac-strasbourg.fr

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Philippe VENCK
i68cab@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch

David TOURNIER

Andolsheim

Magali BERGER-SAUNIER

Colmar

Céline MOUROT-STORCK

Guebwiller

Fabienne TRICOTET

Illfurth

Michèle SCHILLINGER

Ingersheim

Olivier MEYER

Mulhouse 1

Vincent MICHELAT

Mulhouse 2

Raymond HINZ

Mulhouse 3

Rémy KOZLIK

Riedisheim

Nathalie BURGET

Saint-Louis

Fabienne GANZITTI

Thann

Catherine METZ

Wintzenheim

David CAILLEAUX

Wittelsheim

María PERPINA

Wittenheim

Christèle BARLÉON

Service départemental jeunesse engagement et sport

Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY
ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE / adjoint : NN
ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Martine KLEM
ce.bourses@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des services civiques

Stéphanie MATHIEU
service.civique@ac-strasbourg.fr

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE
Adjointe : Aline MARÉCHAL
i68d1@ac-strasbourg.fr

Moyens et pilotage de l'enseignement public

Hervé CAROL

Gestion collective des personnels du 1^{er} degré de l'enseignement public

Aline MARÉCHAL

Formation continue

Catherine BOUILLET

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

Pôle collège

Sylvie LUDWIG

pole.college68@ac-strasbourg.fr

Pôle lycée

Stéphanie KIEFFER

bureau.eleve68@ac-strasbourg.fr

Pôle actions pédagogiques

Julia MOUTEL

actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

Pôle difficultés de l'élève

Anne CHAZAL

difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr

Missions transversales

Prévention de la violence en milieu scolaire
NN

Casnav : Pauline DIETRICH
pauline.dietrich@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité au travail : Henri VIVO
conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

Service de gestion des AESH
Isabelle COLESSE / Régis CROISARD
aesh68@ac-strasbourg.fr
Stéphanie MATHIEU
stephanie.mathieu@ac-strasbourg.fr

Persévérance scolaire : Céline SCHERTZER
celine.schertzer@ac-strasbourg.fr

Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
Laurent KLUKASZEWSKI
laurent.klukaszewski@ac-strasbourg.fr

Bilinguisme : NN

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68courrier@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH: inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections

Direction académique du Haut-Rhin (68)

**Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré**

Philippe VENCK
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Denise LUDWIG

**Inspecteurs de l'Éducation nationale,
chargés de circonscription**

Altkirch
David TOURNIER
ce.0680124R@ac-strasbourg.fr

Andolsheim
Magali BERGER-SAUNIER
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

Colmar
Céline MOUROT-STORCK
ce.0680119K@ac-strasbourg.fr

Guebwiller
Fabienne TRICOTET
ce.0680121M@ac-strasbourg.fr

Illfurth
Michèle SCHILLINGER
ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr

Ingersheim
Olivier MEYER
ce.0680120L@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 1
Vincent MICHELAT
ce.0680122N@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 2
Raymond HINZ
ce.0680123P@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 3
Rémy KOZLIK
ce.0682027J@ac-strasbourg.fr

Riedisheim
Nathalie BURGET
ce.0681791C@ac-strasbourg.fr

Saint-Louis
Fabienne GANZITTI
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr

Thann
Catherine METZ
ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

Wintzenheim
David CAILLEAUX
ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

Wittelsheim
Marie PERPINA
ce.0681709N@ac-strasbourg.fr

Wittenheim
Christèle BARLÉON
ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Feuille de route académique pour les ressources humaines

Lors du **Grenelle de l'éducation**, qui s'est déployé en 2020-2021, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a engagé une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale. Les travaux du Grenelle ont associé toutes les parties prenantes du système éducatif pour réfléchir aux moyens de renforcer l'école de la République dans son rôle et dans sa place au sein de la Nation, autour de leviers prioritaires pour les personnels qui œuvrent au quotidien pour le service public d'éducation : la **reconnaissance**, la **coopération**, l'**ouverture** et la **protection**.

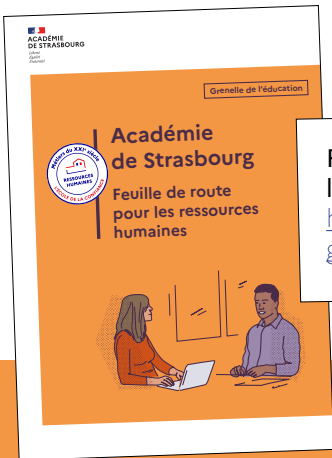
Dans ce contexte, l'académie de Strasbourg a élaboré une feuille de route pour les ressources humaines (RH), dont les mesures visent à **transformer en profondeur la gestion des ressources humaines** et à l'adapter aux nouveaux enjeux du service public, ainsi qu'à renforcer l'attractivité des métiers et des carrières pour tous les personnels. Cette ambition de transformation, qui concerne autant le premier degré que le second degré, se traduit par vingt mesures concrètes dont le déploiement est progressif depuis décembre 2020.

La trajectoire est claire : il s'agit de **cultiver la transparence** à travers la modernisation des outils de communication, de **renforcer la coopération** des acteurs académiques en les fédérant autour d'une culture et de valeurs communes, et enfin de **reconnaître les personnels** en personnalisant toujours plus la gestion, les parcours professionnels et la relation des personnels avec les services.

“ *Prendre en compte de manière toujours plus fine les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien pour nos élèves* ”

De nombreux acteurs de l'académie sont engagés pour porter au quotidien cette **dynamique de changement et d'amélioration continue**.

Le but visé est à la hauteur de la responsabilité qui incombe au service public d'éducation. Chaque personnel de l'académie, quelles que soient sa fonction et son affectation, doit se sentir membre d'une même communauté professionnelle, fondée sur la **confiance** et la **force du collectif**, déterminée à prendre en compte de manière toujours plus fine les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien pour nos élèves. Chacun doit être fier de servir l'académie de Strasbourg.



Pour en savoir plus et consulter la feuille de route RH académique : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/grenelle-de-leducation/>

Grenelle de l'éducation

Reconnaissance

Formation

Mobilités

Valeurs républicaines

Numérique

Écoute et proximité

Coopération

PREFEREZ



800
trains
par jour

TER FLUO DANS TOUTE L'ALSACE

- 160 localités desservies
- De 2 à 4 trains par heure en période de pointe sur toutes les lignes

PRÉFÉREZ LES DÉPLACEMENTS EN TER !

#PlusVertEnTER

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



fluo Grand Est

La vie professionnelle

Gérer votre carrière

Le pôle des ressources humaines assure la gestion des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public qui exercent dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premier et second degrés.

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).
ce.dpe@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 39 50

DPE 1 : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques et artistiques ;

DPE 2 : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques, de l'éducation physique et sportive et de l'enseignement religieux ;

DPE 3 : enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance) ;

DPE 4 : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

Un espace web pour suivre votre carrière

I-Prof pour les enseignants du premier et du second degré public, **I-Professionnel** pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques, voir p.41).

Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), étudiants apprentis professeurs (EAP), apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les services académiques.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre numéro de Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

Vous préparez votre retraite (tous personnels) : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3)

fabien.weissgerber@ac-strasbourg.fr
et à la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.
ce.dpe4@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière, adressez-vous à Sylvie Milley, conseillère mobilité carrière
sylvie.milley@ac-strasbourg.fr

Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Votre année de stage se déroule sous l'autorité des Dasen, agissant par délégation de la rectrice, en liaison avec les corps d'inspection.

Les affectations, mutations, promotions et salaires sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr) ;
- pour les CPE, division des personnels d'administration et d'encadrement (ce.dpae@ac-strasbourg.fr)

Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les **affectations et les opérations de gestion** collective sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de la directrice ou du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

Pour toute question de ressources humaines (carrière, missions, formation...) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

Bas-Rhin : avsi67@ac-strasbourg.fr
03 88 45 92 41

Haut-Rhin : aesh68@ac-strasbourg.fr
03 89 21 56 89

Pour toute question administrative ou de rémunération, veuillez contacter votre gestionnaire.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/entree-dans-le-metier

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68



Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692*01*

annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html
ou

annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html

Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

Votre contact dans l'académie de Strasbourg :

La correspondante handicap académique, sous l'autorité de la DRH, vous informe et vous accompagne pour une prise en compte personnalisée de votre situation.

Elle reçoit sur rendez-vous.

Karine Muller, 03 88 23 38 65

(accueil téléphonique entre 8h et 12h)

Correspondant-handicap

@ac-strasbourg.fr



“ *En 2020, sur préconisation du médecin du travail, 110 agents ont bénéficié d'un aménagement matériel, technique ou organisationnel mis en place par la mission handicap.*

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

Santé et sécurité au travail

La *Santé sécurité au travail* a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Les différents acteurs de prévention

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillers départementaux (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels.

Le CPA anime et coordonne le réseau santé sécurité au travail composé des conseillers de prévention départementaux, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail.

Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de

santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER).

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le psychologue du travail

Il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Retrouvez tous les contacts sur le site académique

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-securite-au-travail

Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué de :

- l'arrêté de nomination ;
- le procès-verbal d'installation ;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- deux relevés d'identité bancaire ;
- une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette

nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

“ *La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.* ”

Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation
MGEN 67

Centre de service - Crystal Park
(Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché
aux Vins - 67000 Strasbourg

MGEN 68

10 rue Gustave Hirn
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur ensap.gouv.fr

Pour créer votre espace personnel, munissez-vous de :

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

Après avoir créé votre espace personnel, vous pourrez :

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77400
Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 70 384 639 euros - Siège social : 100 rue de la République 93100 La Plaine St-Denis
Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Román Jeliński - conception : Insilgi 2020 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur
visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez



L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

Les fonctionnaires retraités.

Les ayants cause.

Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires.

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam.

La garde d'enfants de moins de six ans : aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés (moins de 20 ans).



La subvention repas : les agents en activité dont l'indice de rémunération n'excède pas 480 au 1^{er} janvier 2021, bénéficient d'un tarif réduit dans les restaurants administratifs conventionnés.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

Vos contacts

Bureau de l'action sociale

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@

ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale-aides-financieres

Accueil physique

27 bd Poincaré, bureau 211

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : centre de service, 1 avenue de l'Europe – Schiltigheim, lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique : 10 rue Gustave Hirn – Mulhouse, lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 3676 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Prise en charge des frais de déplacement

Une question ? À qui m'adresser et comment ?

Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

Contact : bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services (Daafces)

Demande de prise en charge :

Le dossier de demande d'IFCR doit comporter :

- le formulaire état de frais de changement de résidence ;
- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

La demande est à adresser au bureau CSP de la Daafces, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus

tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante : ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr

Quotidien : trajets domicile / travail

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Forfait mobilités durables

Contact : votre gestionnaire RH

Demande de prise en charge :

- télécharger le formulaire sur www.ac-strasbourg.fr/professionnels/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.

Déplacements professionnels

Dans le cadre d'un jury examen ou concours

Contact : division des examens et concours (Dec) / ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Imag'In depuis www.ac-strasbourg.fr/professionnels/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 ^{er} degré (67)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur www.ac-strasbourg.fr/professionnels/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
Personnel du 1 ^{er} degré (68)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	
Personnel du 2 ^d degré, Personnel d'encadrement et ATSS ⁽¹⁾	Délégation académique à la formation continue des personnels (Dafor)	ce.dafor @ac-strasbourg.fr	Transmettre l'état de frais accompagné des pièces justificatives au service concerné
Personnel AESH ⁽²⁾ (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	assistant.ash67 @ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH ⁽²⁾ (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.plateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	

⁽¹⁾ Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

⁽²⁾ Accompagnant des élèves en situation de handicap

Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

Contact : plateforme académique des frais de déplacement
ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Demande de prise en charge :

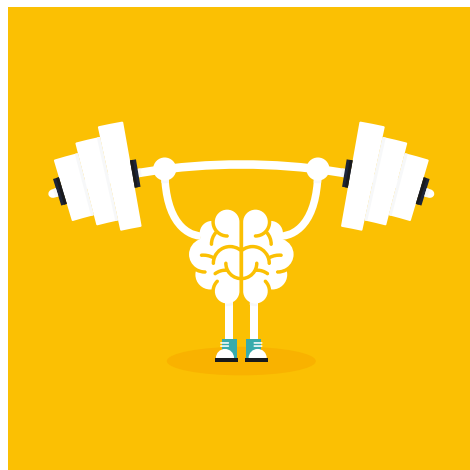
- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

La formation

La délégation académique à la formation des personnels (Dafor) pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé [ATSS]). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) annuel, ou en réponse à des besoins locaux.

Pour les personnels enseignants et d'éducation et en parallèle du Paf, la Dafor :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes de formation-action (GFA) et les groupes de travail (GT) ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP) ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), la Dafor est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels ATSS et d'encadrement.

En outre, elle instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement et personnels ATSS, enseignants du second degré.

Calendrier

Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne du lundi 16 août 2021 au lundi 20 septembre 2021, y compris pour les préparations aux concours internes :

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels

À noter : certains dispositifs ne sont pas ouverts aux candidatures individuelles et sont destinés à des publics désignés. D'autres dispositifs font l'objet d'un appel à candidatures en cours d'année.

Les enseignants du premier degré trouveront toutes les informations sur les formations proposées dans leur département, en se connectant aux accès réservés sur le site de leur direction académique :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Contactez la délégation académique à la formation des personnels (Dafor)

27 boulevard Poincaré
Strasbourg - 03 88 23 39 09
ce.dafor@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels

“ L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf)

www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf

L'accompagnement des personnels : personnalisation, écoute et proximité

L'académie de Strasbourg dispose d'un réseau d'acteurs travaillant en synergie pour offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés. <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/ecoute-accompagnement/>

Tout problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle

Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler. **Je suis victime de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle...**

Je contacte le point d'accueil et d'écoute (PAE) : pae@ac-strasbourg.fr

Questions relatives à un handicap

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude. Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap ou les référentes départementales.

Correspondante académique
karine.muller1@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré
anne.kretz@ac-strasbourg.fr
ou 06 82 30 64 19

anne.julliere@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 45 92 12

Correspondante Haut-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré
mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr
ou 03 89 21 56 44

Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières

Je rencontre des difficultés **professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières** en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels

Bas-Rhin : rectorat
27 Boulevard Poincaré à Strasbourg,
03 88 23 35 29

Haut-Rhin : DSDEN
52-54 avenue de la République,
Colmar - 03 89 21 56 56

“ Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler ”

Questions relatives à un problème de santé

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,
ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar,

03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,

03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68

@ac-strasbourg.fr

Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe

Vous êtes un chef de service, d'établissement ou IEN

Vous rencontrez des difficultés dans l'animation d'équipe(s), d'organisation du travail, de cohésion, d'adhésion aux projets, aux travaux collectifs ?

Contactez le psychologue du travail pour un conseil dans un espace confidentiel et neutre (sur rendez-vous)

psychologue-travail@ac-strasbourg.fr
ou 03 88 23 35 74

Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles.

Je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

Questions administratives pratiques concernant ma carrière

Je contacte ma gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 - ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1^{er} degré

03 88 45 92 13 - ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations...)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement des 1^{er} et 2^d degrés

Je contacte la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien, des conseils, des réponses personnalisées.

Je contacte la chargée de mission christiane.baldensperger

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61

Accompagnement RH de proximité

Quelle que soit ma fonction :

- je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je dois **changer d'orientation professionnelle**, je souhaite en parler ;
- je souhaite élaborer et réaliser un **projet d'évolution professionnelle** ;
- je suis en **difficulté professionnelle** (violences, atteintes, conflits...), je recherche un soutien, des solutions.

Je suis personnel d'encadrement, je souhaite bénéficier de conseils ou d'un regard extérieur confidentiel pour gérer une situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

Coordonnées et informations

www.ac-strasbourg.fr/pro/rh-de-proximite



NOUVEAUTÉ 2021

Dispositif de facilitation des relations professionnelles

Quelle que soit ma fonction :

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.



mgen*

GRUPE **vyv**

**PROTECTION
SOCIALE**

DES FONCTIONNAIRES
ET DES CONTRACTUELS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

**UNE MUTUELLE
QUI CONNAÎT BIEN
LE MONDE DE
L'ENSEIGNEMENT**

**ÇA C'EST
UN VRAI
PLUS !**

**3 MOIS
DE COTISATIONS
OFFERTS***

**MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ
ET VOTRE AVENIR À LA FOIS**

**Vous débutez votre carrière dans l'Éducation nationale ?
Félicitations !**

- **Pour bien démarrer**, MGEN vous propose des couvertures complètes spécialement conçues pour les agents de l'Éducation nationale.
- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires**** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultations pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.

**MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS
DANS L'ENSEIGNEMENT**

Parce que nous connaissons bien votre métier, MGEN intègre à votre protection des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière.

- **EtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.
- **E.photo-expression** : l'outil de prévention pour aborder et maîtriser les sujets de santé en classe.

* 3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.

** Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399. MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002. MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15. RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro SIREN 444 269 682 - Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 441 24 VERTOU CEDEX. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.





Des outils, des services, des ressources pour vous aider

Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : *jdupont* pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur courrier.ac-strasbourg.fr muni de votre identifiant et de votre Numen pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

Le bouquet de services en ligne

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un ensemble de services en ligne à destination des élèves, étudiants, parents et personnels.

L'onglet *Professionnels* > *Outils et services* du site académique www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/glossaire-des-outils-et-services

vous donnera accès notamment à :

- la messagerie académique ;
- un glossaire ;
- des espaces réservés pour les directeurs et enseignants du premier degré ;
- Mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré.

Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, avec vos identifiants de messagerie :

depuis le réseau administratif d'un établissement

si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena

depuis un service académique et tout lieu ayant une connexion à internet

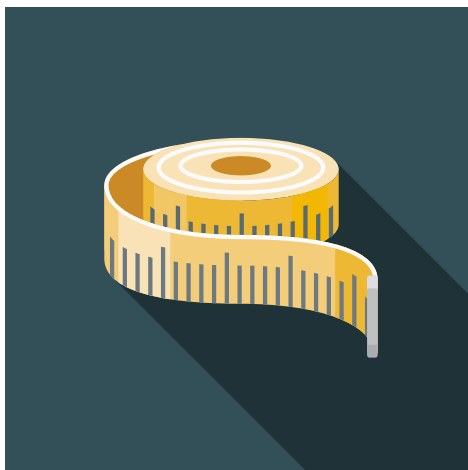
si.ac-strasbourg.fr/arena

Les outils de travail collaboratif et de travail à distance

Depuis le portail Arena, vous trouverez dans la rubrique *Formation et ressources* des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents) ;
- Via (plateforme de classes virtuelles).

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.



“ L’usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d’usage de l’internet et de la messagerie.

Travailler en toute sécurité

L’usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d’usage de l’internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d’information ssi.ac-strasbourg.fr, rubrique *Publications*.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

Les outils de la région académique Grand Est

Les personnels relevant d’un service régional ou d’un service inter-académique peuvent bénéficier d’une adresse de messagerie de région académique.

L’utilisation d’outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

L’assistance informatique

Le guichet unique [CIRVUS](#) (centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l’académie de Strasbourg) centralise et simplifie les demandes d’assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis.

Vous y accédez **via Arena, rubrique Support et assistance**.

Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis [CIRVUS](#) vous pouvez :

- demander de l’aide, un conseil, ou de l’assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d’évolution, d’amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l’historique de vos demandes.

La délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane

La Dane pilote au niveau académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
- piloter la formation *au* et *par* le numérique, en collaboration avec la délégation académique à la formation des personnels (Dafor) ;
- développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
- accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements.

Le numérique dans les établissements

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de

travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Dane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

L'espace numérique de travail *mon bureau numérique (MBN)*

www.monbureaunumerique.fr

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

Le site internet de l'académie s'adapte à tous les modes de consultation (tablettes, téléphones). Il est accessible aux personnes en situation de handicap visuel et est constitué de trois espaces.

Un espace grand public destiné à répondre aux attentes des usagers, avec entrées par thématiques : *De l'école au supérieur, Orientation-Formation, Examens-concours* et *Action éducative*. www.ac-strasbourg.fr

Un espace professionnel pour les acteurs de l'Éducation nationale. Vous y trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements de personnels, les concours, formations ou encore l'action sociale. www.ac-strasbourg.fr/pro

Un espace pédagogique qui héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet l'espace. www.ac-strasbourg.fr/pedagogie

Dans le cadre du projet « Tandem » de refonte de sites ministériels, l'ensemble des sites web académiques est en cours de modernisation. La refonte du site académique est programmée dans l'année scolaire 2021-2022.

Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des documents de référence académiques. Il est accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat. **Vous y trouverez notamment des outils et des ressources** diverses

(logos, modèles de documents, vademecums, organigrammes, annuaires, trombinoscopes...); des actualités professionnelles...

Stracad'hoc dispose d'un moteur de recherche par thématique et/ou date de publication. Vous y accédez via le portail Arena, rubrique [Intranet, référentiels et outils](#)

L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Twitter

twitter.com/acstrasbourg



LinkedIn

linkedin.com/company/academie-de-strasbourg



Dailymotion

www.dailymotion.com/acastra



Facebook

vie lycéenne et collégienne
www.facebook.com/vlc.ac.strasbourg/



Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr



Stracad'hoc, le fonds documentaire des services de l'académie

Le réseau Canopé : créativité, expertise et innovation pédagogiques

Réseau Canopé, opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est un acteur de référence dans l'innovation pédagogique, en particulier dans le domaine du numérique éducatif. **Réseau Canopé, c'est 101 lieux d'accueil présents dans toutes les académies**, un réseau de création et d'accompagnement pédagogique www.reseau-canope.fr

Direction territoriale (DT) Grand Est – réseau Canopé

La direction territoriale Grand Est de réseau Canopé est composée d'une direction centrale et de dix ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est. Cent-neuf collaborateurs sont présents pour accompagner la communauté éducative.

Actions innovantes

La direction territoriale Grand Est porte pour l'ensemble de réseau Canopé le pôle national de développement professionnel des enseignants. Vous pouvez retrouver plus d'informations et de nombreuses ressources sur son site internet : www.reseau-canope.fr/developpement-professionnel-des-enseignants.html

Accompagner l'évolution du modèle de formation

Ateliers résidentiels : ces ateliers résidentiels proposent de créer en établissement, pendant plusieurs jours, une culture commune autour

de l'innovation. Ils permettent de réinterroger les temps, les espaces, les outils, les pratiques et les relations entre tous les acteurs.

Projets de formation-action-recherche-production : en trois ans, ce sont deux projets soutenus par la Dgesco et par le Cnesco qui ont débouché sur la production de cinq dossiers immersifs disponibles sur le site éducation prioritaire bit.ly/388npbr, et un ouvrage traitant de la différenciation pédagogique.

Méthode créatives

d'accompagnement : les médiateurs de la DT Grand Est ont été formés aux techniques de *co-design* et de *design thinking* destinées à stimuler la créativité et l'intelligence collective. En outre, ils travaillent étroitement avec la recherche, via l'équipe d'accueil du Cerep de l'université de Reims, le département des sciences de l'éducation de l'université de Strasbourg et l'Inspé de l'université de Lorraine.

Dispositifs de formation hybride :

la DT Grand Est est investie dans un dispositif de formation hybride - à distance et en présentiel - associant trois offres complémentaires : un parcours M@gistère, une action de formation et d'accompagnement, une production de ressources.

Accompagner les pratiques de classe innovantes

Projet Fablab à l'école : la DT Grand Est porte le projet initié par Universcience. Les médiateurs accompagnent les équipes d'enseignants dans les usages des kits FabLab à l'école (implantation des kits dans 10 écoles pour une année scolaire) et permettent aux élèves et à la communauté éducative d'explorer de nouvelles façons d'apprendre par le « faire soi-même », par le « faire » collaboratif. @STEAM_InSitu.

Projet Profs-Chercheurs : dans le cadre d'un partenariat avec le centre de recherches interdisciplinaires (CRI) et la Lab School Paris, des ateliers sont mis en place afin de permettre aux enseignants et formateurs de partager et de s'interroger sur leurs pratiques dans une démarche de développement professionnel et de sciences participatives de l'éducation.

Projet e-Tac : la DT Grand Est de réseau Canopé, en partenariat avec l'université de Lorraine, l'Inria, la région académique Grand Est et la société Open Edge, contribue au projet e-Tac qui explore les potentialités

des interfaces tangibles et augmentées dans le domaine de la pédagogie. Ce projet s'appuie sur une démarche expérimentale en classe et dans les tiers-lieux que constituent les ateliers Canopé et notamment dans le Li'Lab de l'atelier Canopé 57 – Montigny-lès-Metz.

Accompagner les politiques éducatives publiques

Cités éducatives : réseau Canopé, en partenariat avec l'agence nationale de la cohésion des territoires, accompagne les six cités éducatives de la région Grand Est en facilitant la mixité des publics et la construction d'une culture partagée au sein d'un territoire apprenant au service de l'égalité des chances.

Développement scolaire des établissements : les médiateurs des ateliers Canopé assurent conseil et expertise auprès des collectivités. Ils les accompagnent, par exemple, dans le réaménagement des espaces et l'équipement numérique pour permettre aux équipes de diversifier les pratiques d'enseignement/apprentissage et de multiplier les supports et formes de travail.

Accompagner l'intelligence collective

Les ateliers Canopé, des Labs de l'éducation : ces tiers-lieux de l'innovation pédagogique permettent de construire les compétences attendues des enseignants du XXI^e siècle et ont pour vocation de participer au développement professionnel des enseignants. Ils sont équipés d'outils issus des dernières avancées en matière de



recherches éducatives (numériques, tangibles), et de méthodologies de travail collaboratif. Ils peuvent être des lieux de prototypage de nouvelles technologies en lien avec l'apprentissage (ex : mash up, e-Tac, découpeuse laser, imprimantes 3D...). Ils permettent une mutualisation d'expériences, de partages de pratiques professionnelles et de co-construction dans une approche participative et sont accessibles aux membres de la communauté éducative au sens large : enseignants, chercheurs, élèves, parents, designers, partenaires publics ou privés...

En lien avec l'écosystème éducatif, nos différents Labs travaillent avec :

la recherche sur e-Tac et un projet e-Fran ; les Inspé (comme dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Lab de l'université de Strasbourg) ; les cellules académiques d'innovation dans la co-construction des labs.

Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité



Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23 Rue du Maréchal Juin,
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60 | @Canope_67
contact.atelier67@reseau-canope.fr

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89 | @Canope_68
contact.atelier68@reseau-canope.fr

Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont conjointement initié un processus de double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). L'académie de Strasbourg s'est engagée dans ce processus, aux côtés des académies de Rennes et Versailles, dans le cadre d'un projet porté par l'administration centrale.

Le point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité. Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexuelle ou sexuelle.

Contacteur le PAE : pae@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr/pro/ecoute-accompagnement/point-daccueil-et-decoute

Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été lancées auprès des personnels.

Contacteur la Dafor : 03 88 23 39 09
ce.dafor@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels

Espace web égalité professionnelle femmes-hommes & diversité :

www.ac-strasbourg.fr/egalite-professionnelle-diversite

Pour en savoir plus et découvrir le plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-egalite-professionnelle-9284

Chiffres clés (2019-2020)

28 202 personnels dans le secteur public

73,0% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin, soit 7 personnels sur 10.

Part des femmes dans l'effectif public

85,1% des enseignants du 1^{er} degré

84,3% des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

78,3% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)

59,5% des enseignants du 2^d degré

51,0% des personnels de direction

51,6% des personnels d'inspection

Quelques sigles et acronymes

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information
Cesc	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
Cham/Chad	Classes à horaires aménagés musique / danse
CIO	Centre d'information et d'orientation
Cirrus	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
Clemi	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSAIO	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CVL/CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Dafpic	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Dafor	Délégation académique à la formation des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Dasen	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DNB	Diplôme national du brevet
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EDD	Éducation au développement durable
EMS	Équipe mobile de sécurité
ENT	Espace numérique de travail
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPLE	Établissement public local d'enseignement
Éréa	École régionale d'enseignement adapté
Gip-Fcjp	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle
Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PAE	Point d'accueil et d'écoute
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / renforcé
SAIO	Service académique de l'information et de l'orientation
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
UFA	Unité de formation d'apprentis
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur
www.education.gouv.fr/glossaire

Adresses utiles

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République BP 60092
68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 09 35

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 Rue du Maréchal Juin,
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60 | @Canope_67

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89 | @Canope_68

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. 03 68 85 00 00

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)

espe.unistra.fr/accueil

- 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. 03 88 43 82 00
- 1 rue Frœhlich
67604 Sélestat
Tél. 03 88 58 02 50
- 12 rue Messimy
68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Grand Est

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar Cedex
Tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 67

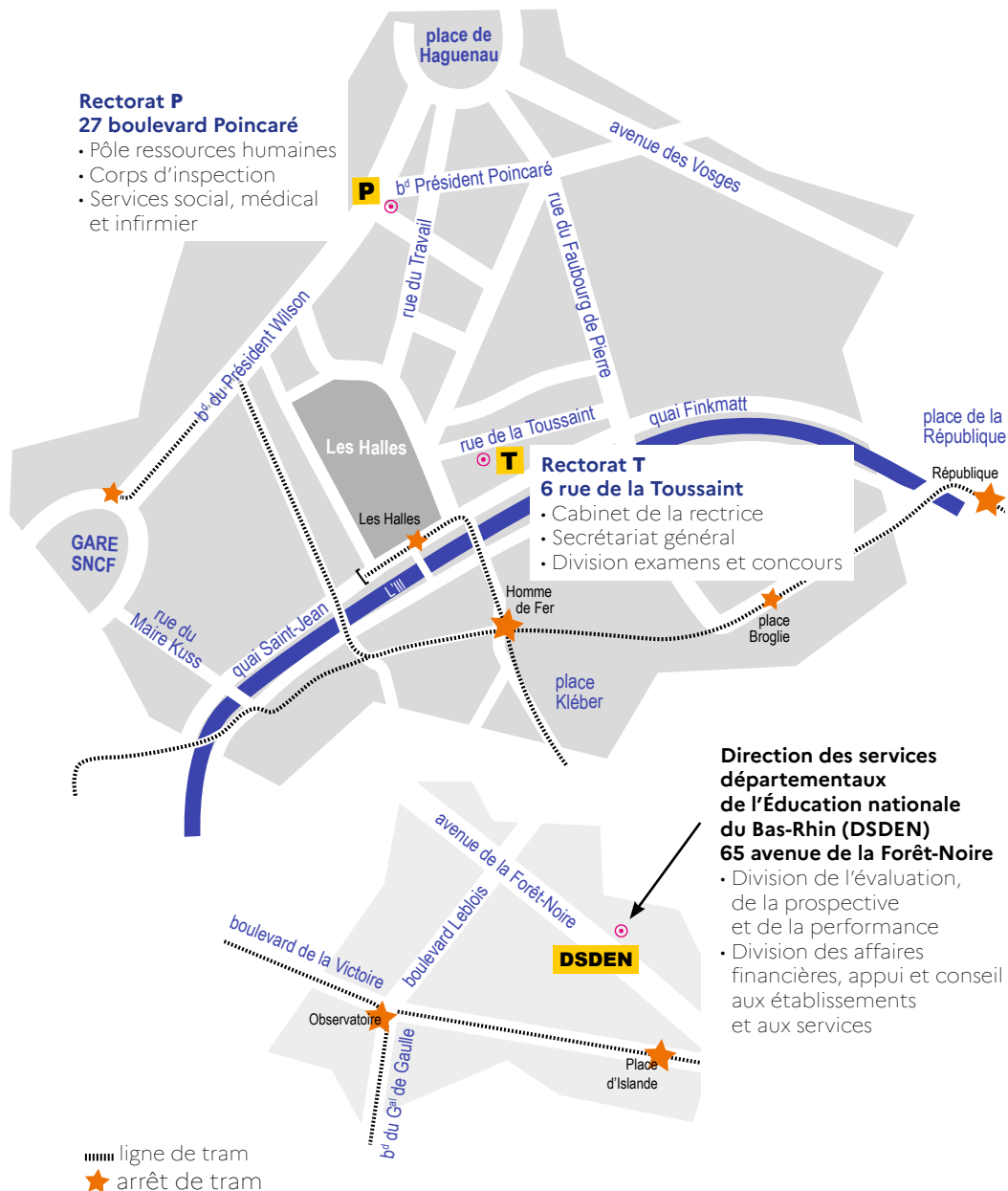
Collectivité européenne d'Alsace - Strasbourg

<https://www.alsace.eu/>
Place du Quartier Blanc
F-67964 Strasbourg Cedex 9
03 69 49 39 29

Collectivité européenne d'Alsace - Colmar

<https://www.alsace.eu/>
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex
03 69 49 39 29

Plan d'accès aux services du rectorat



Horaires d'ouverture des sites au public
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Calendrier des vacances scolaires 2021-2022*

Prérentrée des enseignants	mercredi 1 ^{er} septembre 2021
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	fin des cours : samedi 23 octobre 2021 reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	fin des cours : samedi 18 décembre 2021 reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	fin des cours : samedi 5 février 2022 reprise des cours : lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	fin des cours : samedi 9 avril 2022 reprise des cours : lundi 25 avril 2022
Pont de l'Ascension	fin des cours : mercredi 25 mai 2022 reprise des cours : lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Jours fériés 2021-2022

Toussaint : lundi 1^{er} novembre 2021
Armistice 1918 : jeudi 11 novembre 2021
Noël : samedi 25 décembre 2021
Jour de l'An : samedi 1^{er} janvier 2022
Vendredi Saint : vendredi 15 avril 2022
Lundi de Pâques : lundi 18 avril 2022
Ascension : jeudi 26 mai 2022
Lundi de Pentecôte : lundi 6 juin 2022

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

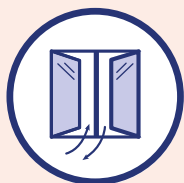
Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Pour tout renseignement contactez votre conseillère GMF
Julie Laurent au 06 18 39 89 73 ou julie.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

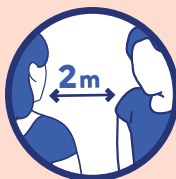
INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Aérer les pièces
le plus souvent possible**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée**



**Limiter au maximum
ses contacts sociaux**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Éviter de se toucher le
visage**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)